



Obligations bailleur

Par **Clr_Dvx**, le **07/03/2019** à **17:34**

Bonjour,

Je suis locataire d'un appartement dans une résidence depuis 3 ans.

Les conditions de vie au sein de la résidence se sont dégradées depuis plusieurs mois : odeur de poubelle, de tabac et de stupefiants dans les parties communes avec un accès sécurisé par un interphone et un badge en panne depuis 1 an. Je me suis plainte plusieurs fois à l'agence. Aucune amélioration.

J'ai un préavis de 3 mois que j'ai déposé en AR début février, en mentionnant les éléments ci-dessus, et en demandant un geste du propriétaire, à savoir, me baisser mon préavis à 2 mois.

J'ai reçu une réponse orale par téléphone par l'agence comme quoi le propriétaire refuse de baisser le préavis, et propose une indemnisation à hauteur de 20-30€ !

Quels sont les recours possibles ?

Merci par avance